



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1458 du 11 juin 2014

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Action du 26 juin 2014 : Appel à la mobilisation de l'UIT - CGT	3-4
2. Action des retraités du 3 juin 2014 : Communiqué de l'UCR – CGT	5
3. CEREMA : Elections CCOPA du 19 juin 2014 profession de foi CGT	6-7
4. Réforme territoriale : Communiqués CGT et FDSP – CGT	8-11
5. CTM du 22 mai 2014 : Compte rendu CGT – FSU et déclaration « Egalité Pro »	12-20
6. VNF :	
▪ Communiqué FNEE – CGT suite à l'audience au Cabinet des Transports du 5 mai 2014	21-23
▪ Communiqué intersyndical	24-25
7. CGCV : Courrier intersyndical au SG des MEDDE / MLET	26-28
8. CGCV : Intervention FNEE – CGT à l'Assemblée Générale du CGCV des 3 et 4 juin 2014	29-31
9. Conseil commun de la Fonction Publique du 26 mai 2014 : Déclaration et contribution CGT	32-37
10. Pouvoir d'achat : Communiqué intersyndical Fonction Publique	38



AGENDA

Jeudi 12 juin 2014
Secrétariat fédéral

Vendredi 13 juin 2014
CCAS

Lundi 16 juin 2014

Stage fédéral "responsabilités syndicales"

Mardi 17 juin 2014

Comité suivi ANCOLS

Mardi 17 juin 2014
Collectif fédéral VNF

Mardi 17 juin 2014

Bureau CMFP

Mardi 17 juin 2014

Initiative de soutien aux 5 du CG62

Mercredi 18 juin 2014
AG MGET

Mercredi 18 juin 2014

DRH/OS Personnels Environnement

Mercredi 18 juin 2014

Comité suivi ATESAT/ADS

Jeudi 19 juin 2014
AG MGET

Jeudi 19 juin 2014
CTM

Jeudi 19 juin 2014
SGG/OS élections 2014 DDI

Lundi 23 juin 2014
Bureau UGFF-CGT

Mardi 24 juin 2014
FNEE-CGT/Sénat : loi VNF

Mercredi 25 juin 2014
CE UGFF-CGT

Jeudi 26 juin 2014
Mobilisation interprofessionnelle



INFOS REVES



Protection sociale Les allocations familiales doivent revenir aux familles !

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale se saisit en ce moment d'une proposition de loi UMP votée par le Sénat à la quasi-unanimité en 2013, qui conduit à la confiscation des 2/3 des allocations familiales, pour les familles dont les enfants sont placés auprès des services de l'Aide sociale à l'enfance et à la totalité de la prime de rentrée scolaire. Ces allocations seraient alors versées aux départements. Il est déjà possible aux magistrats de suspendre ou de retirer les allocations familiales ce qui se fait déjà dans 43% des cas, ou de décider d'une Tutelle aux Prestations Sociales. Il serait surtout temps de comprendre pourquoi en France, on place 10 fois plus d'enfants que chez nos voisins !!! (...)



Industrie emplois Pour une politique industrielle créatrice d'emplois dans tous les territoires

La CGT ne se résigne pas à la désindustrialisation que connaît notre pays, vecteur de fermetures d'entreprises, de licenciements, de chômage. Depuis de nombreuses années, la CGT exige du Gouvernement l'impulsion et l'organisation de politiques industrielles qui articulent harmonieusement recherche, innovation, investissement, production, recyclage. Cette vision de la CGT appelle le développement et la création de filières industrielles répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain. (...)



Dia France Les salariés, inquiets, se rassemblent à Vitry

Suite à l'annonce de la mise en vente de Dia France, - spécialiste français du « hard-discount »-, le personnel, inquiet pour son avenir, se mobilise. Ce 5 juin, le syndicat CGT appelle à manifester devant le siège social du groupe à Vitry-sur-Seine. Une vente libre de produits Dia est également organisée. Le 8 mai dernier, le groupe espagnol Dia -numéro trois mondial du hard discount après Aldi et Lidl, avait annoncé vouloir céder l'intégralité de son activité en France. (...)

suite sur : www.cgt.fr



NOUS APPELONS LES SALARIES DES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

A se rassembler et à la mobilisation générale



Tous, ensemble, dans l'action ! le 26 juin 2014

Depuis plusieurs mois, les conflits se multiplient dans les transports -comme à la SNCF, dans les transports urbains d'Ile de France et de province, dans le maritime, dans l'aérien et l'aéroportuaire, dans le fluvial et les routes- appuyés aussi par de multiples luttes locales qui, souvent, permettent des avancées.

Ces luttes portent toutes sur des questions et choix de sociétés où se mêlent salaires et emplois, conditions de travail et pénibilité, service public et aménagement du territoire en lien avec les politiques européennes.

Les transports sont les laboratoires du dumping social, précurseur de la politique low cost qui lamine les emplois, les précarise, démantèle les organisations de travail, développe et amplifie la sous-traitance. Des politiques qui éclatent les entreprises intégrées, conduisent à la privatisation, à la mise en concession.

- ➡ Tout cela accompagné d'une limitation du droit de grève pour tenter d'empêcher la riposte et l'élévation du rapport de forces.

Tous nos secteurs, sans exception, sont touchés par cette politique d'austérité dont les maîtres mots sont «compétitivité », «concurrence », « coût du travail » ...

- ➡ Pourtant, non seulement le travail n'est pas un coût, mais c'est lui –et lui seul- qui crée les richesses !
- ➡ C'est le capital qui est un coût, comme le porte la campagne de la CGT.

Les transports sont transverses et sont structurants ou destructurants, suivant leurs évolutions et leurs maîtrises.

C'est dans ce contexte que les **Fédérations CGT des Cheminots, des Syndicats de Transports, de l'Équipement/Environnement, des Syndicats Maritimes et des Officiers de Marine Marchande ont décidé** –lors de la 10ème conférence de l'UIT- d'un **appel à une action coordonnée de tous les salariés des transports et des infrastructures** pour :

- **EXIGER DES AUGMENTATIONS GENERALES DE SALAIRES,**
- **STOPPER LES SUPPRESSIONS ET LA PRECARISATION DES EMPLOIS,**
- **GAGNER DES EMBAUCHES PERENNES DANS TOUS LES SECTEURS ET AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE,**
- **METTRE UN FREIN A LA SOUS-TRAITANCE, METTRE FIN AU DUMPING SOCIAL ET A LA POLITIQUE DU BAS COUT (LOW COST), AUX PRIVATISATIONS ET MISES EN CONCESSIONS SOUTENUS PAR LE GOUVERNEMENT ET GAGNER UNE VERITABLE COMPLEMENTARITE ENTRE LES MODES DE TRANSPORTS DANS UN CONCEPT DE MULTIMODALITE, UN RENFORCEMENT DE LA MAITRISE PUBLIQUE ET DU SERVICE PUBLIC.**

Sans oublier la réforme des territoires voulue par le gouvernement et sur laquelle il faut agir et proposer, les transports et les infrastructures risquant d'être fortement impactés.

- ✓ **EXIGEONS, ENSEMBLE, LE RETRAIT DES LOIS LIMITANT LE DROIT DE GREVE,**
- ✓ **ANCRONS CETTE ACTION AU PLUS PRES DANS NOS ENTREPRISES, DANS NOS PROFESSIONS, DANS NOS TERRITOIRES, EN LIEN AVEC LES REVENDICATIONS DU QUOTIDIEN, EN FAISANT VIVRE NOS CAHIERS DE REVENDICATIONS DANS DE MULTIPLES INITIATIVES, DANS LA SEMAINE DU 23 AU 27 JUIN 2014.**

**L'HEURE EST AU RASSEMBLEMENT ET A LA MOBILISATION
POUR ANCRER UN MOUVEMENT INTERPROFESSIONNEL
DES TRANSPORTS DANS LE TEMPS !**

**TOUS ENSEMBLE : PRIVE/PUBLIC, FERROVIAIRE/ROUTIER,
MARITIME/FLUVIAL, AERIEN/INFRASTRUCTURES, TU/TRV**

**Agissons dans l'action,
Le jeudi 26 juin 2014 !**



Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT

« Plus de 20 000 foulards rouge à Paris »

La direction de l'UCR- CGT félicite l'ensemble de ses organisations pour l'engagement lors de la manifestation Nationale du 3 juin 2014.

Entre 20 000 et 25 000 manifestants venus de toute la France, ont exprimés leurs revendications sur le pouvoir d'achat, la loi sur l'autonomie et l'accès aux services publics.

Cette manifestation unitaire est la plus importante de ses 20 dernières années.

Le gouvernement doit dès à présent répondre par des mesures concrètes pour toutes et tous les retraités de notre pays.

Avec par exemple : la levée immédiate du gel de la revalorisation des retraites et le rattrapage depuis janvier 2014.

Le passage de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ce jour en conseil des ministres est à mettre à l'actif de la mobilisation des retraités.

Le gouvernement avait laissé le dossier prendre la poussière depuis le changement de 1^{er} ministre.

L'UCR-CGT réclame un autre financement dans le cadre de la sécurité sociale.

Ce 1^{er} succès en appel d'autres. Le 12 juin prochain les organisations se rencontreront pour échanger sur la poursuite du processus de mobilisation unitaire.

L'ensemble de nos revendications demeurent.

Bravo à toutes et tous.

On ne lâche rien

La direction de l'UCR-CGT

Montreuil, le 3 juin 2014

CEREMA

Élections du 19 JUIN 2014

Commissions Consultatives OPA



Nos candidats CGT

BATON Didier DTecTV
BEAUDOIN Jean-Charles DTecEMF
SIBI Julien DTerCE
BOULLIER Nicolas DTerSO
TAILLIEZ Sébastien DterNP
BERTIN Didier DTecOUEST

Je vote CGT Je revendique

Les missions des OPA dans le CEREMA

Électrotechnique /Électronique /Informatique /Optique/Mécanique.
Études de systèmes électroniques, mécaniques, optiques complexes.
Expertises sur des équipements réclamant un large panel de compétences.
Conduite de projets, chargés d'essais, chargés d'études, de contrôles,
Personnels de chantier, d'atelier, d'entretien, de magasinage.

Le maintien des missions

Maintien des compétences et des missions pour les services de l'État et des collectivités.
Pas d'externalisation de nos tâches vers le secteur privé.

Une formation spécifique pour des métiers d'avenir

pour exercer des fonctions de spécialistes nous permettant de mieux appréhender les nouvelles technologies.

Des revalorisations salariales

Des revendications communes à tous les OPA (avec l'appui du SNOPA)

- Revalorisation de la grille salariale
- Reconnaissance des qualifications
- Revalorisation du régime indemnitaire (prime d'ancienneté jusqu'à 30% calculée à 1% par an, prime de rendement...)

La prime de métier dé plafonnée :

- La CGT se bat pour le dé plafonnement de la PM au CEREMA.

La défense du statut OPA et du régime de retraite

La révision du statut OPA de 1965 prévue par le ministère

déterminera l'avenir de nos missions de nos emplois et de notre statut particulier

La CGT revendique :

- Une rénovation des classifications
- Une revalorisation de la grille salariale
- Une revalorisation du régime indemnitaire
- Une amélioration de la protection sociale
- Le maintien et l'amélioration du régime de retraite avec la prise en compte de la totalité du régime indemnitaire

Recrutement d'OPA

Remplacer au minimum tous les départs à la retraite, dans notre population qui a déjà payé un lourd tribut aux restructurations successives.

Des effectifs suffisants pour effectuer les missions et conserver les compétences

La CGT défend la levée du moratoire sur les recrutements

La CGT se bat pour le progrès social.

Un syndicat à l'offensive pour défendre les missions de service public, les métiers et les qualifications des OPA

Réforme des territoires : Grand Monopoly et déficit démocratique

Au terme de plusieurs mois de tractations entre le Président de la République, le gouvernement, les groupes parlementaires et les associations d'élus, au premier rang desquelles l'Association des Régions de France (ARF), le Président de la République a tranché.

Le nombre de régions passera de 22 à 14, les métropoles sont confirmées, l'intercommunalité, les métropoles, voire les régions, se substitueront progressivement aux Conseils généraux, les préfets de région voient leurs prérogatives élargies, les préfets de départements et les administrations d'État dans les départements sont maintenus mais leurs missions restent à déterminer.

La CGT conteste la forme et le fond de cette réforme structurelle qui va durablement impacter les conditions de vie et de travail des salariés, actifs, en recherche d'emploi ou retraités.

Sur la forme, la CGT ne peut accepter l'opacité dans laquelle a été conduite cette réorganisation majeure des prérogatives respectives de l'État et des collectivités locales. Elle ne peut admettre qu'une nouvelle géographie affectant dans un premier temps les régions puis les départements soit dessinée sans que les organisations syndicales confédérales de salariés et plus largement la société civile soit consultée sur les objectifs poursuivis et leur traduction dans l'organisation des pouvoirs.

Jamais une telle refonte institutionnelle n'a été menée sans une longue phase préalable de consultations, voire de négociations, portant sur ses ambitions et ses finalités, sur ses conséquences économiques et sociales, sur les transitions à opérer. De manière précipitée, surréaliste et empirique, des présidents de Conseils régionaux, individuellement ou en groupes, ont saisi les CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) à émettre des avis sur les redécoupages éventuels des

régions. N'ont-ils pas cherché à instrumentaliser la société civile pour servir leurs desseins individuels ? Quelles suites vont-ils réserver à ces demandes maintenant que la carte est redessinée ?

Sur le fond, la CGT conteste les finalités de cette nouvelle architecture institutionnelle. Elles s'inscrivent dans la logique mortifère de l'austérité et de la compression des dépenses publiques qui affectent toutes les administrations publiques : État, collectivités locales et hôpitaux ... Et plus généralement tous les services publics. Elles répondent aux vœux de la Commission européenne qui reste vigilante sur la mise en œuvre du programme de stabilité imposé à tous les États dont la France. L'accélération dans la mise en œuvre de cette réforme et l'absence de démocratie sociale et citoyenne dans son élaboration puisent leurs racines dans la recherche de financement des 50 milliards d'euros du « Pacte de responsabilité », dont 11 milliards d'économies demandées aux collectivités locales. Cette compression de la dépense publique et les réorganisations de services auront des conséquences sociales et professionnelles sur les fonctionnaires et les agents publics touchés de plein fouet. Par ailleurs, quels sens et contenu donner à la création de « maisons de services au public » dans un contexte de réduction des moyens dévolus aux services publics ? Une nouvelle fois, ce sont les salariés et les populations qui vont subir la satisfaction des desideratas du patronat et des actionnaires.

La nomination d'un nouveau secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification, directement rattaché au Premier ministre, confirme la volonté du gouvernement de gérer la France comme une entreprise au service des grandes entreprises.

Cette réforme porte en germe des options stratégiques « régionalistes » s'inscrivant dans une mise en concurrence des territoires. De plus, alors que la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle



exploser du fait d'un chômage exponentiel, les services publics de proximité et le tissu associatif œuvrant dans ce champ voient leurs moyens d'intervention réduits. Quel bilan et devenir du plan de lutte contre la pauvreté ? Enfin, la perspective de doter les futures régions de pouvoirs réglementaires étendus sans précision sur le contenu et le périmètre fait craindre un accroissement des mises en concurrence. D'ores et déjà, des voix s'élèvent pour revendiquer un « Smic régional ».

La CGT s'exprime contre ce projet. Elle estime que toute réforme territoriale doit être précédée d'une large consultation publique associant les organisations syndicales confédérales de salariés et plus largement les principaux acteurs de la société civile.

Pour la CGT, les questions afférentes à l'organisation des compétences sur un espace territorial et à la redéfinition des prérogatives respectives entre l'Etat, ses services déconcentrés dans les territoires et les collectivités locales doivent avoir pour fil conducteur la réponse pérenne aux besoins sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Ambitionner un aménagement solidaire des territoires suppose de prioriser la coopération et la mutualisation à l'opposé des mises en concurrence, des balkanisations entre des espaces urbains drainant les richesses et des espaces ruraux voués à la désertification. Cette vision appelle un État stratège, développeur et opérateur, garant de l'intérêt général, de l'effectivité des droits fondamentaux, de l'égalité et de la cohésion sociale et territoriale.

La CGT considère que l'État doit développer les filières industrielles et favoriser, sur tout le territoire, le déploiement de services publics de qualité en termes de transport, de logement, de formation initiale et professionnelle, d'enseignement supérieur, d'innovation, de santé, etc.

La CGT estime que la démocratie sociale doit pouvoir s'exercer à tous les niveaux territoriaux et se traduire par des dispositifs et des droits nouveaux.

La CGT partage, comme le Président de la République, l'idée que la réforme territoriale est un « *sujet important pour l'avenir du pays* ». Raison de plus pour que la concertation et la démocratie sociale et citoyenne soient privilégiées.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 4 juin 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

3 juin 2014 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Réforme territoriale : une étape supplémentaire dans le sens de l'austérité et du recul démocratique

Fidèle à ses annonces lors de sa conférence de presse du 14 janvier dernier, le président Hollande poursuit à la hussarde la désorganisation territoriale de la République, la mise en concurrence des territoires, l'inégalité entre les citoyens avec précipitation et dans un déni total de démocratie.

Alors que le projet de loi de clarification de l'organisation territoriale de la République devrait être débattu au Parlement à l'automne, le Président égratigne la démocratie représentative en appelant les parlementaires à ne pas « tergiverser » et à adopter promptement la nouvelle carte des régions qui passerait en métropole de 22 à 14 dès 2015.

Pire, le Président persiste dans son refus de soumettre le projet de loi à référendum, alors que 58 % des personnes interrogées considèrent qu'il doit faire l'objet d'une consultation directe selon le dernier sondage IFOP réalisé du 15 au 19 mai dernier.

La finalité du « big bang » territorial n'est pas d'améliorer l'efficacité des Services publics pour répondre aux besoins des populations et pour un aménagement durable du territoire mais bel et bien de satisfaire aux injonctions du Traité de stabilité. Le but principal est de financer les cadeaux au patronat en concentrant les pouvoirs, en réduisant drastiquement à hauteur de 11 milliards le montant des dotations de solidarité aux collectivités locales, aggravant d'autant les méfaits des politiques d'austérité.

La création des métropoles, les intercommunalités imposées, la réduction des pouvoirs et capacités d'action des communes en proximité, la mort programmée des départements par transfert de leurs compétences aux métropoles, aux régions, aux structures intercommunales, l'avènement de super-régions, la mutualisation des services, autant d'évolutions qui produiront des résultats désastreux.

Dans l'immédiat, c'est déjà la guerre des chefs pour savoir qui conservera le pouvoir et le titre de président de région, ce sont les divergences locales pour déterminer l'implantation de la capitale régionale, l'exacerbation des identités régionales au détriment de l'unité républicaine. Ce sera aussi et surtout la diminution des prestations sociales et la perte de missions essentielles à la population.

Au final, à n'en pas douter, cette réforme risque de se traduire par un gonflement de la facture fiscale et de la tarification des Services publics pour les ménages afin de faire face aux surcoûts érudés de la réforme, par des pertes massives d'emplois de personnels territoriaux et par des atteintes fortes aux droits collectivement acquis des agents.

La Fédération CGT des Services publics exige l'arrêt de ce processus de destruction du Service public et de la démocratie de proximité.

La Fédération CGT des Services publics est disponible au côté de toutes les composantes du mouvement syndical, associatif, des élus, des partis politiques républicains pour faire échec à cette réforme et obtenir la légitime consultation démocratique des citoyens sur le devenir de l'architecture territoriale. D'ores et déjà, elle appelle les agents territoriaux à faire irruption dans les luttes et à s'inscrire dans la journée de mobilisation nationale interprofessionnelle du 26 juin pour assurer l'avenir de la démocratie de proximité, du Service public territorial et des emplois qui le font vivre.

CONTACT : Fabrice ANGEI - 06 15 11 64 56



**Comité technique ministériel (CTM)
du 22 mai 2014**

SNE - SNUITAM



Elus CGT (titulaires et suppléants) : Francis Combrouze, Charles Breuil, Philippe Garcia, Didier Lassauzay, Nicolas Mayer, Jean-Marie Rech, Marie- Hélène Thomas
Elus FSU (titulaire et suppléant), Simon Lery, Hervé Vullion
Expertes CGT et FSU point 2 et question diverse : Isabelle Péron, Catherine Choltus.

Le CTM comportait 5 points à l'ordre du jour, un point d'information et une question diverse.

Simon Lery a fait une déclaration préalable au nom de nos deux organisations (*cf. texte déclaration jointe*).

Le secrétaire général des ministères, M. Mazauric, apporte en substance les éléments de réponse suivants aux déclarations préalables :

- Il situe à 7,4 % le taux de grévistes de la journée du 15 mai (périmètre des deux ministères) en précisant qu'il n'en conclue pas que tout va bien pour celles et ceux qui n'étaient pas en grève...
- L'agenda social sera présenté aux organisations syndicales par les 2 ministres avant l'été... Estimant inopportun le boycott des groupes d'échanges décidé par toutes les organisations syndicales, le secrétaire général assure que sa ligne de conduite est bien d'être à l'écoute des représentants des personnels. Il veut examiner les conditions de reprise des échanges (méthodes, thèmes à l'ordre du jour).
- Il demande à la DRH de publier régulièrement le suivi des dossiers en cause, afin de voir ce qui est fait ou non (et les retards pris en réponse aux demandes...). Les retards accumulés dans les mesures de gestion individuelles pénalisent les agents : il faut réduire ces délais.
- Les mesures catégorielles 2014 seront présentées le 10 juin prochain, ce décalage dans le temps, ainsi que des retards dans les CAP sur les taux de promotion, sont liés à des contacts avec le ministère du budget pour « tenir » la masse salariale 2014...
- Sur la dégradation du rapport missions/moyens, il entend l'importance de son examen régulier mais est obligé d'attendre les lignes gouvernementales du triennal budgétaire 2015/2017 pour nos missions...
- S'agissant de l'avenir du PUCA à la DGALN (Plan urbain construction architecture), il n'a connaissance d'aucune alarme mais se rapproche du DGALN...
- La « consolidation » des vacataires nitrates des DDT-M de Bretagne fait l'objet d'un point régulier avec la DREAL Bretagne (prochain point le 19 juin), de même la DRH est mobilisée auprès de la DREAL Rhône Alpes sur la pérennisation d'un agent chargé du suivi du plan national « loup ».

- Il examinera le cas du versement aux agents de l'ENIM de la prime de performance collective.

* *
*

Point n°1 : approbation du PV du 30 mai 2013

**Point n°2 : présentation du projet de protocole ou de charte « égalité professionnelle »
entre les femmes et les hommes aux MEDDE-MLET**

Pour l'administration la déléguée à l'égalité professionnelle, Isabelle Antoine, rappelle le travail fait sur ce projet en groupe de travail. Isabelle Péron pour la CGT et FSU place ce sujet dans son contexte, notamment celui de la signature en mars 2013 d'un protocole fonction publique avec toutes les OS et pointe les revendications à satisfaire pour traduire l'égalité en actes (voir ci-joint le texte de cette déclaration). Notre délégation a soumis une quinzaine d'amendements sur le texte du projet de charte. Par ailleurs, CGT et FSU demandent l'ouverture d'une négociation pour un protocole entre l'administration MEDDE/MLET et les organisations syndicales sur l'égalité femmes/hommes. Mais après examen de quatre premiers amendements, d'autres représentants des personnels et le secrétaire général estiment que la discussion de l'ensemble des amendements de notre délégation nécessite trop de temps au regard de l'ordre de jour.

Après discussion, il est convenu que le projet de charte soit réinscrit à l'ordre du jour de la réunion du CTM du 19 juin prochain, ce qui laissera du temps à l'administration et aux représentants des personnels pour examiner les modifications demandées au projet de texte. Par ailleurs, le secrétaire général note bien que les organisations syndicales demandent l'ouverture de négociations sur un protocole à ce sujet.

**Point n°3 : projet de décret fixant les modalités temporaires d'accès au corps des
attachés et au corps des assistants d'administration de l'aviation civile**

Prévu par le protocole social DGAC 2013 au titre des mesures de repyramidage et de promotions internes pour les personnels de l'aviation civile, ce projet consiste à permettre la promotion de 65 adjoints (sur un effectif de 522) vers le corps des assistants en 5 ans, d'une part, et celle de 24 assistants (sur un effectif de 301) vers le corps des attachés en 4 ans, d'autre part.

Ces mesures de promotion constituent une avancée sociale, certes limitée par les chiffres résultant de l'accord donné par Budget et Fonction Publique. Mais évoquées depuis longtemps... et mentionnées au protocole social DGAC 2013 signée notamment par la CGT, il est temps de les appliquer. Le représentant du DGAC (Francis Massé) précise qu'une réunion relative aux fonctions supports prévue courant juin pourra utilement affiner le sujet des priorités des promotions internes au sein des « bassins d'emplois » des postes DGAC.

Vote : 15 pour (CGT-FSU-FO-CFDT-UNSA)

Point n°4 : projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint

Rappelons que ces textes conditionnent le droit au versement à l'inscription sur un arrêté ministériel visant les opérations en cause (MLET/MEDDE). Ainsi l'arrêté du 4 novembre 2008, complété à plusieurs reprises, **mentionne 39 opérations à ce titre. Cinq autres seraient ajoutées par un arrêté modificatif. Cela concerne les services suivants :**

- **Fermeture de l'antenne de Grenoble du CPM de la DREAL Rhône Alpes :** une **quinzaine d'agents sont touchés**. Une délégation des agents a demandé au préfet de région la garantie de repositionnement sur des postes dans les services de l'Etat à Grenoble. Cette fermeture est à l'ordre du jour du CT de la DREAL de juin. Le contexte local est aussi celui de la forte réduction des effectifs à la DDT de l'Isère et de la menace de fermeture d'une unité territoriale de la DIR avec la privatisation d'une infrastructure routière. La DRH répond que des pistes de repositionnement à Grenoble sont trouvés à ce jour pour 6 agents et qu'elle doit poursuivre ses efforts pour tous les agents...1 seul agent est volontaire pour un poste à Lyon.
- **Réorganisation des services de la DEAL Guadeloupe dans le cadre de la « réforme des missions ADS et ATESAT ».** Sur 27 agents concernés, 5 seraient éligibles à la PRS. Cette réorganisation était inscrite au CT de la DEAL du 24 avril. Pour la DEAL, cela signifie l'arrêt de l'instruction des permis de construire pour le compte de 18 communes d'ici juillet 2015 et l'arrêt des missions ATESAT bénéficiant à 10 communes.
- **Réorganisation de trois services de la DREAL PACA.** Ces trois services réorganisés dans le cadre de rapprochement de missions sont : Service énergie logement (SEL), Service prévention des risques (SPR), Service connaissance, aménagement durable et évaluation (SCADE). Sur un effectif concerné de 90 agents, 6 ou 7 agents seraient éligibles à la PRS. Cette réorganisation était inscrite au CT de la DREAL des 10 décembre 2013 et 3 avril 2014.
- **Réorganisation du service bâtiment durable et éco-construction de la DRIEA Ile de France.** Les activités menées dans 3 antennes localisées dans les départements de la petite couronne (92, 93, 94) vont fusionner au sein d'un département « conduite de projets », situé au siège de la DRIEA rue Miollis à Paris. L'effectif concerné est de 50 agents. Cette réorganisation a été à l'ordre du jour du CT de la DRIEA en avril, novembre et décembre 2013.
- **Mutualisation des missions Risques Naturels des UT de la DRIEA au sein de la DRIEE Ile de France.** Les activités risques naturels des unités de Paris et des trois départements de la petite couronne sont regroupées dans un pôle interdépartemental de prévention des risques naturels implanté au siège de la DRIEE rue Crillon à Paris. Cette réorganisation, qui concerne 37 agents des 4 unités, était à l'ordre du jour du CT des 2 et 17 décembre 2013.

De restructurations en restructurations, 44 opérations seraient mentionnées dans l'arrêté MLET/MEDDE en juin... Nous sommes opposés nationalement et localement à la grande majorité de ces décisions de restructurations (qui accompagnent généralement à la fois une perte de proximité avec les territoires, la réduction des effectifs, des suppressions de missions). Mais une fois la décision prise par l'administration, leur

Point d'information : création d'une délégation à la mer et au littoral (DML)

L'administration informe que le comité interministériel de la mer du 2 décembre 2013 a validé la proposition du ministre délégué chargé de la mer de créer une structure nouvelle en Administration centrale, la délégation à la mer et au littoral devant assurer la « coordination » de l'action des différentes directions du ministère intervenant en ce domaine (DAM/DGITM, DPMA, DIT/DGITM, DGALN, DGEC, DGPR...). Cette DML assurerait également le secrétariat du Conseil national de la mer et des littoraux.

Lors du CTS du CGDD et du CT d'administration centrale, consulté pour avis le 21 mars dernier, notre appréciation était qu'avec 6 ETP à terme, cette délégation serait très éloignée (!) de notre proposition d'une direction générale de la mer (DG Mer) défendue au CTM, lors de la discussion en juin dernier du rapport établi par les inspections générales sur la politique maritime. Que les 3 agents du CGDD chargés du secrétariat du CNML soient d'accord pour intégrer cette DML est une chose : mais l'administration reconnaît elle-même (devant ce CTM... nous sommes fin mai) que les 3 autres ETP sont toujours à trouver...

Question diverse : FEAMP- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche – conséquences de la délégation de gestion de certaines mesures aux conseils régionaux

La CGT-FSU (Catherine Choltus) a demandé ce point afin que l'administration réponde aux questions posées sur les conséquences de possibles délégations de gestion aux régions des mesures du FEAMP. Ainsi un DIRM a affirmé que 50 % des tâches FEAMP seraient diminuées de ce fait... Les personnels des DIRM et des DDTM doivent savoir ce qu'il en est. En réponse, la DPMA assure qu'aucun transfert d'effectifs de l'Etat vers les régions n'interviendra au titre des délégations de gestion, même si telle ou telle région le demande. La DPMA demeure autorité de gestion unique du FEAMP. Les effectifs concernés par la gestion FEAMP sont les suivants (en ETP) : AC 11,2 ; DIRM et DM Outre-Mer 29,2 ; DDTM 18,6 ; France Agri Mer 14,2 (sans compter des effectifs de l'ASP intervenant dans le paiement de mesures FEAMP).

La DPMA reconnaît qu'elle ne peut pas préciser les réductions de tâches liées à des délégations de gestion aux régions, en raison de plusieurs inconnues. La négociation du nouveau règlement FEAMP vient de s'achever et le texte est publié au JOUE du 20 mai. Le détail de ce qui peut être délégué n'est pas connu : le bloc 1 touchant aux compétences régaliennes ne peut être délégué, le bloc 2 mesures à enjeux économiques peut être délégué, sachant que les régions revendiquent également que les mesures portant sur la recherche et l'innovation leur soient également déléguées. La condition du volontariat de chaque région demandant la délégation représente une inconnue supplémentaire à ce stade.

Le secrétaire général rappelle qu'en tout état de cause il n'y aura pas de transfert d'effectifs aux régions sur le FEAMP. Il estime que si des tâches sont réduites sur ces actions en DIRM et DDTM (DML), en raison des délégations de gestion à l'avenir, ce n'est pas une difficulté au regard de l'ensemble des missions à mener par les services. La DAM et la DPMA devront délivrer une information en ce sens et suivre de près l'évolution de la discussion avec les régions.

* *
*

Déclaration CGT-FSU sur l'égalité professionnelle

Le contexte actuel

L'Etat devrait être exemplaire sur la mise en œuvre de l'égalité professionnelle femme-homme au sein de la Fonction Publique. Cependant, les politiques d'austérité menées par le gouvernement, ne permettent pas de porter une politique volontariste pour mettre fin aux inégalités. Elle tendent même à les aggraver (réforme des retraites, gel des salaires, baisse des effectifs, fermetures de services...).

Faire de l'égalité un enjeu prioritaire suppose que celui-ci soit pris en compte dans toutes les études, tous les rapports et négociations mis en place par le gouvernement et les directions ministérielles. Or le rapport du Conseiller d'État Bernard Pêcheur, qui a servi de base aux négociations sur les carrières et les rémunérations ouvertes fin 2013 pour la Fonction publique, est muet sur l'égalité professionnelle. Ce rapport ignore le protocole égalité signé le 8 mars 2013 et le guide du Défenseur des droits sur une « évaluation non discriminante des emplois à prédominance féminine ». Pourtant les inégalités de rémunération perdurent dans la Fonction Publique : les écarts salariaux moyens entre femmes et les hommes sont de 12,1 % pour le versant territorial, 17,6 % pour la Fonction publique d'État, et 24 % pour le versant hospitalier (selon le rapport annuel fonction publique 2013). Faut-il encore rappeler que l'égalité salariale femme- homme serait un facteur de sortie de crise, puisqu'elle redonnerait du pouvoir d'achat aux femmes et abonderait les caisses de la protection sociale.

La réalité des inégalités femme / homme

On entend parler beaucoup de l'égalité femme -homme, mais celle-ci reste encore à conquérir et ce, malgré six lois successives et de nombreux accords.

Quelques faits caractéristiques de l'inégalité femme – homme au sein de nos ministères :

- Effectifs : seulement 37 % de femmes, soit un des ministères les moins mixtes de la fonction publique
- Les filières : ségrégations féminines dans la filière administrative, où les niveaux de classification, de rémunération (dont indemnitaire) et parcours professionnels sont les moins valorisés, alors même que les femmes sont en moyenne plus diplômées que les hommes.
- Précarisation : les femmes sont plus nombreuses dans les emplois non statutaires
- Les déroulements de carrière : plus d'obstacles et de difficultés pour les femmes quelque soit la filière et le corps. Plus on monte dans les catégories et les niveaux de responsabilités, moins les femmes sont présentes.
- Les temps et charges de travail : beaucoup plus de temps partiel pour les femmes. Encore mal vu pour

les hommes

- L'articulation des temps : plus difficile pour les femmes ; interruptions de carrière plus nombreuses avec des répercussions sur le déroulement de carrière (promotions, primes, responsabilités...). Le désir d'interruption de travail des pères est souvent contrarié, empêché
- Sur les conditions de départ en retraite : les interruptions de carrière subis par les femmes empêchent nombre d'entre elles de partir avec une retraite à taux plein (départ en retraite différé et/ou niveau de pension minoré) ;
- Les stéréotypes en cours qui tendent à surdéterminer la place des femmes dans le travail ;
- Les violences au travail : elles sont souvent rendues invisibles, étouffées mais c'est une réalité.

Quelques chiffres pour illustrer ces faits :

o Les femmes représentent 59,1 % des emplois des trois fonctions publiques, mais seulement 27,6 % des 4 480 emplois supérieurs.

o Dans la Fonction publique d'Etat : La part des femmes parmi les dirigeants est de 21,4 %. Elle reste très faible au regard de la place majoritaire qu'elles occupent parmi les postes de cadre (58,1 % d'emplois civils de catégorie A sont occupés par des femmes).

② Salaires : dans la FPE, les écarts de salaires moyens femme – homme sont d'environ 15 %. Cet écart s'accroît dans l'encadrement (près de 19 %) ; il est d'environ 10 % dans les professions intermédiaires.

② La retraite et le niveau de pension : en 2008 La pension de retraite moyenne des femmes est inférieure d'1/3 par rapport à celle des hommes (à actualiser). Les femmes diffèrent leur départ pour compenser les effets d'une carrière incomplète et bénéficier du taux plein.

② RPS : parmi le salariat, 17 % des femmes disent avoir été victimes de violences verbales, 8.5 % de violences physiques et 2 % de harcèlement sexuel.

② Le partage des temps en France : les femmes ont un temps contraint hebdomadaire de près de 14h supplémentaire par rapport aux hommes, d'où l'enjeu des charges de travail et respect des heures de travail légales.

Pour nous, l'enjeu de l'égalité est un enjeu de société.

De nombreuses réunions du groupe de travail sur l'égalité professionnelle ont eu lieu pour aboutir à une proposition qui à peu de choses près décline le protocole d'accord fonction publique sur l'égalité professionnelle.

Nous avons pris une part très active dans le groupe de travail et fait de nombreuses propositions, notamment :

- que chaque service et établissement public élabore un rapport de situation comparée
- que soient élaborées des cohortes comparatives de déroulement de carrière femme/homme
- des moyens financiers identifiés dans le budget ministériel pour corriger les inégalités professionnelles
- l'engagement d'une concertation sur les moyens à mettre en place pour une reconnaissance égale des filières administrative et technique
- que les référents égalité professionnelle bénéficient d'une lettre de mission, de moyens pour accomplir leurs missions

En priorité, sur l'égalité salariale

Il s'agit de donner toute sa place aux femmes dans le monde du travail, de rétablir en particulier l'égalité salariale et professionnelle. Plusieurs leviers sont à actionner pour y parvenir et en cela, la traduction du protocole fonction publique dans notre ministère est considérée comme un point d'appui.

Pour établir l'égalité salariale, il y a nécessité d'agir sur les facteurs principaux qui l'entravent aujourd'hui :

- Promouvoir et agir pour la **mixité** F /H dans les filières, aussi bien administratives que techniques
- Harmoniser les grilles de **classifications** des corps administratifs et techniques selon les catégories, en considérant le niveau de diplôme requis et en tenant compte de l'élévation du niveau de qualification des agent-e-s
- **Harmoniser par le haut les primes** des filières administrative et technique
- **Supprimer les inégalités de déroulement de carrière et le plafond de verre** au sein des corps et entre corps de même catégorie.
- Agir sur les **systèmes et mécanismes de gestion qui renforcent les inégalités**, en particulier ceux qui conditionnent le déroulement de carrière et la rémunération
- Créer les conditions permettant d'éviter la **concentration des temps partiels** chez les femmes (lien avec les inégalités de salaires et les stéréotypes en cours)
- Prendre des **mesures compensatoires** pour supprimer les inégalités salariales et de pension (minimum retraite garanti, revalorisé et indexer sur le smic, neutralisation des interruptions de carrière liée à la maternité).

L'égalité nécessite d'autres mesures

L'égalité f / H ne se limitant pas à l'égalité salariale, nous demandons également l'application des mesures suivantes :

- Limitation des temps et charges de travail et encouragement à une répartition équilibrée des absences pour raisons familiales au travers d'une tolérance accrue dans la hiérarchie vis-à-vis des absences des hommes liées à des contraintes familiales (ex : valorisation du congé paternité)
- Une politique d'action sociale favorable à l'égalité professionnelle (élargissement du nombre de places en crèches, promotion du CESU, logement contingenté...)
- Identifier et lutter visiblement contre la **discrimination** pure liée aux stéréotypes, et contre les violences sexistes ou sexuelles
- La mise en place d'un dispositif d'écoute et d'accueil pour les agentes victimes de discriminations, ce dispositif pouvant être élargi aux autres modes de discriminations.

Le projet qui nous a été transmis est loin de refléter la richesse des débats et des propositions qui ont été formulés dans le cadre du Groupe de Travail. C'est pourquoi :

② nous formulons d'une part des amendements partant des échanges qui se sont tenus des ces GT pour enrichir votre projet ; amendements selon des axes et mesures correspondant au schéma du protocole d'accord Fonction Publique

② D'autre part, nous insistons sur les modalités de mise en œuvre de ce projet , à savoir :

o Des engagements de votre part pour transcrire ce protocole (ou charte) en circulaire(s)

d'application ministérielle(s) au sein des différents services et établissements publics sous tutelle du ministère (déclinant les différents axes) ;

o Un calendrier pour mettre en place un plan d'action concernant les différents axes du projet de protocole. Le plan d'action énoncera des mesures visant la suppression des écarts de salaire, sur la base des Rapports de Situation Comparée et des objectifs de progression ainsi que des indicateurs associés pour atteindre l'égalité professionnelle

o Des moyens humains et budgétaires pour permettre l'atteinte des objectifs : effectifs, formation, budget dédié, communication / publicité interne,

Nous sommes prêts à signer le projet mais nous demandons qu'il prenne la forme d'un protocole (celui-ci entraînant certaines obligations de suivi et d'évaluation) afin de marquer l'engagement du ministère sur l'enjeu de l'égalité professionnelle.

L'Etat devrait être exemplaire en matière d'égalité professionnelle. Notre ministère, qui a souvent pris part à diverses expérimentations en matière de gestion, d'organisation du travail et des services, peut prendre là toute sa part dans cette exemplarité, en donnant du sens à ce projet de texte et en se donnant les moyens d'obtenir des résultats dans sa mise en œuvre.

Il doit là aussi se fixer des objectifs ambitieux et s'en donner les moyens car l'égalité professionnelle femmes / hommes correspond à une aspiration forte de la part des agents.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : cgt@vnf.fr - Site : www.cgtvnf.fr

VNF : les organisations syndicales reçues par le Cabinet du ministre des Transports le 5 mai 2014

Le Directeur Général (DG) de Voies Navigables de France (VNF) a écrit à l'intersyndicale* pour apporter des premiers éléments de réponses aux revendications portées dans l'unité syndicale.

La CGT ne peut se contenter de ces quelques avancées qui ne lèvent pas les inquiétudes des personnels sur des sujets tels que l'emploi, les projets de service avec une baisse du niveau de service, le pouvoir d'achat, le devenir des NAS, notamment.

Les personnels se sont rassemblés dans l'unité syndicale pour exprimer leur colère lors des actions décidées dans les voies navigables.

Le premier pas fait par le DG n'est pas suffisant pour la CGT.

Le service public de la voie d'eau est progressivement affaibli par la réduction des effectifs (115 ETP en 2014) malgré un accord emploi qui n'est pas, comme nous l'avions clairement dit lors de son élaboration, un frein à la suppression des postes, ni en conséquence, à la dégradation des conditions de travail.

L'affaiblissement du service public est un contre sens aujourd'hui pour répondre aux besoins de la relance de la voie d'eau.

Un budget d'investissement en régression et des objectifs de productivité du contrat de performances Etat/VNF jouant contre l'emploi, la CGT s'y oppose fermement.

La CGT ainsi que les autres organisations syndicales seront reçues le jeudi 5 mai 2014 par le Cabinet du ministre des Transports.

La CGT entend peser au cours de cette audience pour les revendications des personnels de VNF et le développement du service public de la voie d'eau s'inscrivant dans une politique de transport multimodal intégré. Elle attend des engagements clairs du Cabinet !

La reconversion en NAS de 120 postes actuellement en US et COT à la DT Bassin de la Seine démontre que l'action permet d'obtenir de premières avancées... la capacité de blocage est réelle, utilisons là.

La CGT maintient la pression sur la Direction Générale de VNF et le ministère.

La CGT vous informera des suites de l'audience avec le cabinet du ministre des Transports.

Montreuil, le 2 juin 2014

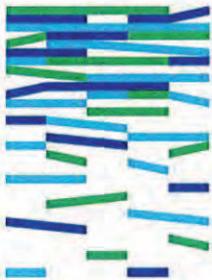
* la réponse du DG en date du 20 mai 2014 est jointe à ce communiqué

Béthune, le 20 MAI 2014

**Le Directeur général de
Voies navigables de France**

à
**Monsieur Christophe HEGOT
Délégué syndical CGT
Fédération nationale
263 rue de Paris
Case 543
93515 Montreuil cedex**

Référence : 2200/1401005/0520



Au cours de nos récents échanges, nous avons examiné l'ensemble des revendications que vous m'avez adressées par courrier du 24 avril 2014. Pour la bonne forme, je vous confirme par la présente les réponses que j'ai apportées à chacun des points évoqués.

S'agissant du dialogue social où vous souhaitez la clarification des thèmes devant faire l'objet d'une concertation préalable, interlocuteurs, suivi des engagements, vous trouverez ci-joints :

- Un tableau des différentes instances de VNF et l'identification de leur gouvernance ;
- Un tableau recensant les sujets abordés ensemble lors des six derniers mois ainsi que les thèmes que nous aurons à traiter dans les semaines à venir que je vous demande de compléter si nécessaire. Un référent sera désigné pour chaque sujet avec un mandat de négociation clairement défini. Il sera votre interlocuteur privilégié ;
- Le tableau de suivi des réunions OS-DG sera mis à jour mensuellement et complété d'un échéancier et que je signerai. Ces réunions se feront sous ma présidence.

Par ailleurs, l'harmonisation des propositions et des régimes indemnitaires des agents de droit public se fera dorénavant et ce dès la commission du 23 mai dans le cadre de réunions formelles qui se tiendront à Paris. Pour favoriser la participation du plus grand nombre, les participants pourront s'y joindre en visio-conférence ou conférence téléphonique.

En ce qui concerne le recours à l'emploi précaire, chaque CDD de droit privé et de droit public fera l'objet d'un examen au cours de la réunion OS/DG qui suivra la levée du boycott et le cas particulier de ceux dont les activités pourraient avoir vocation à se pérenniser sera traité.

175, rue Ludovic Boutleux -CS 30820 – 62408 Béthune cedex
T. 03 21 63 24 24 F. 03 21 63 24 42 www.vnf.fr

Le débat sera par ailleurs élargi aux règles que l'EPA entend se donner en matière de recours, de modalités d'utilisation et d'embauche des CDD et des vacataires.

En outre les modalités d'information des candidats internes, après un rendez-vous, et dont la candidature n'a pu être retenue telles que prévues par l'instruction sur la mobilité au sein de VNF seront rappelées :

« A tous les stades de la publication, le rejet de la candidature d'un personnel interne à l'EPA VNF privé fait l'objet d'une réponse écrite et motivée dans un délai de 15 jours maximum après la sélection du candidat et avant la date de la réunion de la CAP. Le rejet de la candidature d'un personnel interne à l'établissement de droit public fait l'objet d'une réponse écrite et motivée au plus tard dans les 8 jours suivant la CAP. »

De même au cours de la réunion OS/DG qui suivra la levée du boycott, un bilan du COP 2011 – 2013 sera présenté.

Les partenaires sociaux seront également concertés lors de la révision du projet voie d'eau qui s'avère nécessaire.

Au regard des difficultés apparues lors de sa mise en œuvre l'instruction portant sur l'usage des véhicules de service pour le trajet domicile/travail fera l'objet d'une révision en concertation avec les organisations syndicales. Il est d'ores et déjà convenu que les kilométrages effectués dans le cadre des astreintes ne seront pas pris en compte dans le calcul du montant de l'avantage en nature à déclarer et que celui-ci sera plafonné au montant de l'avantage que représente la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Je vous confirme également que le paiement des heures supplémentaires des mainteneurs de droit privé a été régularisé conformément à l'accord d'octobre 2013. Le dernier cas sera mis en paiement sur la paie de mai.

Tout nouvel accord signé entre la Direction de VNF et une ou plusieurs organisations syndicales représentatives fera l'objet d'un point sur sa mise en œuvre dans les trois mois suivant sa signature.

J'ai rappelé lors de nos échanges toute l'importance que revêt le maintien des NAS pour des raisons d'ordre social dans les secteurs à forte pression locative ou au contraire dans des secteurs faiblement urbanisés peu riches en offres locatives.

Pour conclure, vous trouverez ci-joint le bilan des dérogations aux garanties minimales réalisées dans les services. Ce sujet, ainsi que celui du recours aux heures supplémentaires, nécessite des approfondissements quant aux situations rencontrées. Nous en reparlerons régulièrement au sein des différentes instances de l'EPA.

Je vous confirme enfin que toute négociation sur la compensation d'une journée de grève ne peut être envisageable qu'à la levée des boycotts, des préavis de grève qui courent à partir de ce jour et à la signature d'un protocole de sortie de crise. En tout état de cause, toute retenue en paie ferait l'objet d'un étalement sur 3 mois.

Bien à vous.

Marc PAPINUTTI

Directeur général

Paris, le 06 juin 2014

Communiqué intersyndical VNF suite à l'audience du 5 juin 2014 au Cabinet du ministre des transports

Grâce à la forte mobilisation des personnels de VNF le 15 mai 2014 et à la poursuite des actions sur certaines Directions territoriales les 19 et 20 mai, nous avons enfin obtenu une réunion au Cabinet du Ministre des Transports dans le but d'obtenir des réponses et des arbitrages aux revendications de l'intersyndicale.

Lors du tour de table, l'intersyndicale a rappelé l'urgence de la situation, les attentes du personnel et la situation de crise et de blocage dans laquelle se trouve l'EPA. L'intersyndicale a demandé des réponses et des arbitrages du Ministre des Transports sur tous les points contenus dans notre courrier intersyndical à la Ministre.

Monsieur Guzy, conseiller social du ministre des transports M. Cuvillier, s'est engagé sur les points suivants:

- peser sur les arbitrages budgétaires interministériels en cours et devant être conclus début juillet (date du passage à l'assemblée nationale du projet de loi de finance rectificatif);
- faire avancer le projet du canal Seine Nord Europe avec une annonce faite dans les prochaines semaines par le Ministre;
- établir un calendrier resserré de négociation notamment sur les régimes indemnitaires, les logements et nous informer des arbitrages sur les emplois et le budget;

Il s'est également engagé sur la formalisation de l'ensemble de ces points par un courrier signé du Ministre à l'attention du personnel de VNF.

Monsieur Guzy s'est également engagé à revenir vers nous mardi 10 juin au plus tard, pour proposer les dates du calendrier de négociations et celles d'une réunion bilatérale avec chaque organisation syndicale.

Le constat de l'intersyndicale

La mobilisation massive du 15 mai a permis de remettre le sujet des voies navigables sur la table, de démontrer au Ministère notre capacité à mobiliser et notre volonté de défendre la voie d'eau, nos missions, nos emplois et nos conditions de travail.

Pour autant, le bilan de cette première réunion n'est pas satisfaisant. Malgré un courrier à la Ministre du MEDDE clair dans les attentes et les revendications du personnel de VNF, aucune réponse directe n'a été apportée.

A ce stade, seules des annonces de bonnes intentions qui n'apportent aucune garantie nous ont été apportées.

Ne soyons pas dupes, les arbitrages budgétaires seront bouclés début juillet, il est donc primordial de maintenir la pression. L'unité des personnels a permis des premières avancées.

L'intersyndicale se réunira courant de semaine prochaine pour définir les suites à donner. Dans l'attente, le boycott des instances représentatives reste de rigueur.

Nous reviendrons vers vous très prochainement pour vous tenir informés des suites qui seront données par le Ministère et la Direction Générale.

Pour rappel, les revendications portées par l'intersyndicale sont notamment:

- Le maintien des effectifs actuels avec un engagement ministériel d'une stabilité des effectifs pour les 3 prochaines années;
- Prévoir les moyens d'une reconnaissance des efforts collectifs du personnel de VNF qui subit des réorganisations successives et une polyvalence accrue sur ses missions;
- Des moyens budgétaires nécessaires à la relance de la voie d'eau comme présentés lors des débats parlementaires autour de la loi 2012 – 77 relatif à Voies Navigables de France ;
- La garantie d'aucune baisse du niveau de service sur l'ensemble des missions exercées par VNF ;
- L'obtention d'un budget propre à la mission Seine Escaut ainsi qu'une autorisation de recrutement spécifique à ses besoins ;
- L'extension de la Nécessité Absolue de Service (NAS) à tous les logements de service après la levée du moratoire en septembre 2015 ;

Restons mobilisés, ce n'est pas fini!

tous ensemble dans l'unité pour gagner

sur nos revendications et pour une réelle relance de la voie d'eau



**Comité de Gestion
des Centres de
Vacances des
Ministères de
l'Ecologie,
du Développement
Durable et de
l'Energie ;
du Logement et de
l'Egalité
des Territoires**

Arche Sud
92055 La Défense Cedex

Latresne, le 4 juin 2014

Monsieur le Secrétaire Général
des MEDDE/MLET
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE Cédex

Monsieur le Secrétaire Général,

Les administrateurs des fédérations CFDT, CGC, CGT et FO réunis à l'assemblée générale annuelle du CGCV à LATRESNE (Gironde), les 3 et 4 juin 2014, condamnent les politiques d'austérité et de régulations budgétaires drastiques qui affaiblissent nos ministères (transferts de services, abandon de missions, réduction des effectifs, etc...), d'une part, et qui conduisent à une perte de pouvoir d'achat des personnels (gel du point d'indice depuis 2010 et annoncé jusqu'en 2017), d'autre part.

Nous vous rappelons nos exigences en matière d'action sociale en général et de maintien des prestations collectives et individuelles en particulier.

Nous exigeons que le budget de l'action sociale ministérielle soit renforcé au titre du prochain programme triennal (2015/2017) des finances publiques afin de répondre aux besoins sociaux toujours croissants des personnels. Avec la période de crise sociale et économique que nous traversons, le domaine de l'action sociale ne doit subir aucun gel budgétaire.

Avec l'appui de nos fédérations, nous portons avec force l'action sociale, éducative et citoyenne. Nous vous rappelons que nos fédérations ont contribué collectivement à la création depuis 1947 du CGCV et qu'elles continuent de participer pleinement à ses missions.

Pour le CGCV, les séjours de vacances collectives éducatives organisées exclusivement en interne favorisent la mixité sociale et participent à l'éducation d'un enfant ou d'un jeune dans la continuité de celle des familles et du milieu scolaire et permettent de leur faire connaître les grands thèmes majeurs du ministère que sont l'écologie et le développement durable.

L'éducation et la jeunesse ont été placées au rang de priorités par le Président de la République et son gouvernement, les MEDDE/MLET, au regard de cette orientation majeure et en leur qualité d'employeur, doivent donc soutenir pleinement le CGCV afin de poursuivre ses activités sociales, éducatives et citoyennes.

Dans la continuité, les administrateurs des fédérations CFDT, CGC, CGT et FO appellent au maintien des moyens humains, financiers et matériels alloués au CGCV, à minima au niveau de l'exercice 2014, dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) au titre de la période 2015/2018. Ainsi, nous demandons que le périmètre du nouveau texte conventionnel intègre l'ensemble des personnels de nos deux ministères (et ce, quelle que soit leur affectation – services centraux et régionaux ministériels, DDI, EPA, Agences), que la durée de la CPO soit établie sur quatre ans (comme pour les mandats aux organismes consultatifs), que les subventions publiques soient préservées au niveau de l'exercice 2014 et qu'un soutien soit apporté aux différents acteurs de l'association (élus, agents du siège, bénévoles, personnels pédagogiques et techniques mis à disposition pour l'encadrement des séjours).

Les MEDDE/MLET disposent de quatre centres de vacances appartenant à l'Etat, gérés par le CGCV. Ce patrimoine immobilier, outil au service de la politique sociale, participe au développement de l'action sociale ministérielle et favorise l'accessibilité sociale. Ce patrimoine social répond aux normes de sécurité et d'accessibilité. Il doit-être pérennisé et valorisé par la contractualisation de conventions tripartites (Préfet, France Domaine, Ministères) sur neuf ans, spécifiques (MEDDE/MLET-CGCV) et le propriétaire doit poursuivre ses engagements annuels de travaux (investissement).

Le CGCV est également propriétaire en bien propre d'un centre de vacances, situé à Lacaune (Tarn), qui contribue aussi à l'action sociale ministérielle et interministérielle en accueillant des enfants des administrations de l'Etat. Ce centre fait l'objet d'un bail tripartite (Préfet, Administration des Finances Publiques, CGCV) de neuf ans, au caractère gracieux. Suivant ces dispositions sociales et juridiques, cette structure d'accueil doit-être soutenue par nos ministères par l'octroi de crédits de fonctionnement et d'investissement.

Avec le soutien de nos fédérations, nous nous sommes particulièrement investis pour construire « les colos de demain » empruntes de sens éducatif et de valeurs citoyennes pour favoriser l'accessibilité sociale par le maintien de tarifs assis sur le quotient familial et de dispositifs sociaux propres à l'association.

En conclusion, nous porterons les orientations développées et actées lors de cette assemblée générale auprès des cabinets ministériels (audience du 16 juin prochain) et de la DRH (réunions régulières dans le cadre du dialogue social).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations dévouées.

FO	CGT	CFDT	CGC
Le Président,	Le Vice-Président	Le Trésorier	Le Secrétaire Général
Stéphane SUTEAU	Dominique JARDIN	Julien RIVIERE	Olivier FASTRE

Les administrateurs,

FO	CGT	CFDT	CGC
Odette MAURY	Katy BORDES	Isabelle GILLET	Elisabeth PUEC
Serge GRIMAUD	Fabrice BOUQUET	Dominique JACQUOT	Sandrine BESSET
Pascal WEST	Carlo CAPILLO	Marc LURASCHI	Michel CAYRE
Gilbert BABOLAT	Claude BESEVAL	Louis DAT	Bernard MONIE



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Assemblée Générale du CGCV 3 et 4 juin 2014 – Latresne (33)

Intervention de la FNEE-CGT

lu par Fabrice BOUQUET, *membre de la CE Fédérale*

Bonjour à tous,

Je vous prie de bien vouloir excuser Nicolas BAILLE, Secrétaire général de la Fédération Nationale de l'Équipement et l'Environnement CGT. Ce dernier est retenu à Paris aujourd'hui par une réunion à la DGAC en présence de la ministre de la Fonction publique et demain par une réunion statutaire. Il a tenu à ce que je le représente en tant que membre de la direction fédérale. Je vous lis donc la déclaration suivante en son nom.

Je vous transmets le salut fraternel de la Fédération Nationale Équipement et Environnement - CGT et je vous remercie de m'avoir invité à cette Assemblée Générale du Comité de gestion des centres de vacances (CGCV) des ministères de l'écologie et du logement à l'Aérocampus de LATRESNE.

Cette année 2014 a vu entrer Jean Zay au Panthéon. Avec Jean Zay, ministre de l'éducation nationale du front populaire, c'est un peu les colonies de vacances qui entrent au Panthéon. Comment ne pas voir la filiation entre l'engagement sans faille de ce personnage exceptionnel, qui a promu les colonies de vacances, et le CGCV d'aujourd'hui qui est animé par ce même esprit de progrès social !

Loin d'être seulement un mode de garde, les colonies de vacances, aujourd'hui nommées « séjours de vacances », sont pour la jeunesse, un moment privilégié d'éducation et d'émancipation complémentaires à l'école, aux clubs et à la famille.

Dans l'environnement de l'action sociale ministérielle, placé sous l'égide du CCAS, le CGCV tient une place particulière. Cette place particulière, elle la doit à sa contribution active aux différents groupes de travail auxquels le CGCV participe au sein du CCAS. Elle la doit également à son implication dans la construction de la culture commune qu'elle concourt à créer par la mixité sociale et géographique des enfants des agents du MEDDE/MLET et des Etablissements placés sous tutelle.

Le CGCV, a pour objectif :

-l'accueil des enfants des agents. Ces agents sont de moins en moins nombreux et cette diminution des effectifs dans le cadre, notamment, de la RGPP et maintenant de la MAP voit également l'âge moyen des agents progresser, faute de recrutements (demandés d'ailleurs par la CGT). Cette politique de diminution des effectifs est catastrophique pour les missions qui sont à réaliser et pour les collectifs de travail qui sont déstabilisés. De plus, les agents savent maintenant que le point d'indice bloqué depuis 4 ans risque de l'être pour 3 années supplémentaires.

Mais les agents de nos ministères, sous pression financière, sont aussi des mères et des pères de famille qui doivent arbitrer pour les dépenses de leur famille. Malheureusement les vacances sont souvent la victime de ces choix contraints. Un récent sondage IFOP-Sofres montre qu'en 2014 près de 40% des Français ne partiront pas en vacances. Si les Français ne partent pas en vacances, la plupart de leurs enfants ne partiront pas non plus.

Le CGCV a pour mission :

- de permettre aux enfants des agents de pouvoir partir en vacances.

De 6 à 17 ans, le coefficient familial permet de moduler le prix du séjour en fonction des revenus de la famille et du nombre de personnes la composant. Ainsi, cette approche sociale, permet au CGCV :

- d'accueillir tous les profils d'enfants, et ce quel que soient les revenus familiaux,
- de délivrer des bourses à des tarifs qui ne sont pas prohibitifs pour les séjours proposés.

La réputation de qualité de ces séjours va bien au-delà du MEDDE/MLET, et nous pouvons nous en réjouir.

La CGT est également attentive aux conditions d'accueil, des enfants, de même qu'à l'offre éducative.

Nous sommes tous pleinement conscients que la maîtrise de l'immobilier, à travers les centres de vacances de l'État, permet aux jeunes et en particulier aux plus jeunes d'entre eux de pouvoir être hébergés dans des installations adaptées à leurs besoins. Les aménagements de sécurité et d'accessibilité leur permettent de pouvoir passer des vacances dans un cadre agréable.

La CGT est attentive au projet éducatif qui doit toujours être en lien entre l'activité physique et l'émancipation culturelle, sociale et environnementale. Cette approche environnementale doit permettre aux enfants et aux jeunes de devenir des citoyens du monde éco-responsables et conscients de la nécessité du développement durable de notre planète.

La CGT revendique que l'employeur garde ce niveau d'investissement et qu'il continue d'accompagner la structure afin que ces séjours à travers la France et le monde présentent les meilleures conditions de qualité et de sécurité.

La CGT souhaite remercier l'ensemble des militants et salariés, sans lesquels cette aventure collective ne pourrait avoir lieu.

Elle remercie plus particulièrement les militants de la CGT qui sont bénévoles : animateurs, directeurs, administrateurs, référents dans leur service ou lors des opérations de convois.

Elle remercie également l'administration de bien vouloir continuer à faciliter, pour ses agents, son engagement dans le CGCV mais plus globalement dans l'ensemble des structures de l'action sociale ministérielle.

En conclusion, je dirais, une fois encore, que Jean Zay est entré ce printemps au Panthéon et ses engagements pour les colonies seront mis cet été en pratique au CGCV.

Je suis sûr que nos enfants de retour à la maison diront : le CGCV est (vraiment) Génial Comme Vacances !



CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE
Réunion d'échanges sur la nouvelle organisation territoriale de la
République
26 mai 2014 - Déclaration de la CGT
Baptiste Talbot

Loi de réforme territoriale de 2010, loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 28 janvier 2014, projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République, la CGT considère que ces textes forment un ensemble portant atteinte au principe constitutionnel de République décentralisée et à ses fondements : proximité, libre administration, absence de tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre, autonomie financière, péréquation, démocratie locale.

Pour la CGT, la majorité actuelle comme la précédente ne répondent pas à l'ambition d'une organisation territoriale sociale et démocratique.

L'austérité budgétaire et financière dans laquelle s'inscrit la réforme signe le désengagement sans précédent de l'Etat par une réduction des dotations aux collectivités locales de 11 milliards d'euros entre 2014 et 2017.

Il s'agit pour la CGT d'un « pacte d'irresponsabilité », au détriment de l'emploi, du service public, de l'égalité territoriale et sociale, de l'intérêt général.

Réduire les dotations des collectivités, c'est réduire la capacité d'investissement public dont elles sont le premier moteur. Les collectivités portent 70% de l'investissement public, un investissement nécessaire à la réalisation des équipements et services indispensables à la satisfaction des besoins collectifs des populations : logement, transport, sport, culture, petite enfance, eau, voirie, numérique, déchets, etc...

Réduire la capacité d'investissement local, c'est aggraver le chômage. La note de conjoncture d'avril 2014 de la Banque postale rapporte que le gel des dotations aux collectivités engendrerait un recul de leurs investissements de 35% d'ici 2017.

Ce recul de l'investissement aura de lourdes conséquences sur le développement économique et l'emploi. Le secteur du bâtiment et des travaux publics qui représente aujourd'hui 8000 entreprises et 280 000 salariés est particulièrement concerné. La Fédération Nationale des Travaux Publics estime que la baisse des dépenses d'investissement des collectivités locales d'ici à 2017 pourrait provoquer la destruction de 37 000 à 58 000 emplois dans ce secteur.

Mais porter atteinte au principe de péréquation, expression de la solidarité nationale pour les territoires ne vous suffit pas. Afin de baisser la dépense publique, vous accélérez la réforme de l'organisation territoriale, concentrez, fusionnez, rationalisez les administrations publiques locales, divisez le nombre de régions par deux, supprimez les départements, redécoupez la carte intercommunale.

Selon le secrétaire d'État à la Réforme territoriale, cette nouvelle saignée permettrait d'économiser jusqu'à 25 milliards d'euros ! Or la réduction des dépenses n'est pas possible sans amputer massivement l'emploi et les moyens du service public, et donc sans porter atteinte aux conditions d'emploi des personnels et à la réponse aux besoins des usagers.

La CGT rejette cette politique restrictive à l'égard des finances et des services publics de l'Etat et des collectivités locales, qui conduit au renforcement des inégalités territoriales et porte atteinte aux valeurs républicaines d'égalité et de solidarité.

Au-delà du contexte financier, l'absence de démocratie dans la conduite des différentes réformes est insupportable.

Sous prétexte que les Français ne répondraient pas aux questions posées dans le cadre d'un référendum on évacue ce mode de consultation des citoyens pourtant prévu par la Constitution. Votre nouveau projet transformerait les régions en monstres administratifs et technocratiques, réduirait les communes et les départements à peau de chagrin en imposant des intercommunalités de plus en plus grosses, sans demander l'avis des populations ? Alors que ce nouveau découpage menace de déstabiliser l'organisation des services de proximité, d'éloigner les citoyens des centres de décisions, de creuser l'écart de développement entre territoires urbains et ruraux, de renforcer les inégalités, on ne recueillerait pas l'avis du peuple ? On s'étonnera après cela du sentiment d'abandon que peut ressentir le citoyen face à tant de mépris, sentiment qui le pousse à l'abstention ou au vote de rejet.

Pour la CGT, l'organisation territoriale de la République doit faire l'objet d'un effort d'information auprès des citoyens et d'un débat contradictoire préalable à la consultation des électeurs.

Sur le projet de loi, si toutefois celui qui nous a été soumis est bien celui qui est en discussion dans les cénacles gouvernementaux, plusieurs mesures nous interpellent.

■ Après avoir été supprimée par la loi en 2010 pour les départements et les régions, puis rétablie par la loi MAPTAM, voilà la clause générale de compétences de nouveau supprimée par ce projet, au motif qu'elle serait source d'enchevêtrement des compétences, d'opacité des financements croisés, d'illisibilité.

La CGT plaide pour le maintien de la clause générale de compétences. Elle permet à une collectivité d'intervenir en dehors de ses compétences attribuées dès lors que l'intérêt local le justifie. Elle offre la souplesse nécessaire à l'adaptation des services publics et de l'action publique aux impératifs de l'intérêt général. Par ailleurs, cette clause confère aux collectivités une véritable dimension politique. Elles ne sont pas réduites au rôle de simple gestionnaire de services publics locaux dans le cadre de compétences strictement énumérées. Enfin, la clause de compétence générale donne tout son sens au principe de

libre administration des collectivités territoriales, encadré par son inscription dans le cadre des lois et règlements de la République.

■ Pour l'exercice de ses compétences, le conseil régional disposerait d'un pouvoir réglementaire dont la loi définirait l'étendue pour chaque compétence.

Pour la CGT cette disposition se heurte à deux principes constitutionnels majeurs:

- l'unité de la République qui se trouverait divisée en une douzaine d'embryons de petites républiques régionales
- l'égalité d'accès des citoyens au service public qui exclue toute forme de discrimination.

■ Concernant la fusion des régions, pour les raisons déjà évoquées, la CGT exige le rétablissement de l'obligation de soumettre à référendum tout projet tendant à fusionner des régions ou rattacher un département à une région.

■ S'agissant de la suppression des départements, même si cette mesure n'est pas inscrite dans le projet de loi de clarification de l'organisation territoriale, elle a fait l'objet d'une menace non dissimulée par le Premier ministre qui programme la disparition des conseils départementaux pour 2021 au motif d'économies. Cette obsession budgétaire est vécue par nos collègues comme une violente agression, un déni de l'utilité de leurs missions et de leur dignité d'agents du service public.

Qui assurera la gestion des collèges, des voiries départementales des aides sociales ? Que deviendront les personnels qui assurent au quotidien la mise en œuvre des politiques et services publics liés à ces compétences ?

La CGT ne peut accepter cette démarche précipitée. Une étude d'impact préalable permettant de mesurer l'incidence des mesures envisagées est indispensable.

■ Votre projet de « maisons de service au public » intervient dans un contexte caractérisé par une volonté d'organiser une rétraction toujours plus grande des services publics, nationaux et territoriaux, de pleine compétence et de proximité.

Pour la CGT une telle orientation est inacceptable. C'est pourquoi nous demandons l'ouverture d'un véritable processus de discussion sur l'organisation et les modalités d'implantation des services publics de l'Etat et des collectivités sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer.

■ **Sur les dispositions relatives aux agents**, si la CGT prend acte de quelques évolutions positives sur les droits des agents qui seraient transférés, elle attire l'attention sur les difficultés de mise en œuvre de ces mesures, faute de mise en place de dispositifs contraignants à l'égard des exécutifs locaux qui ne respecteraient pas la loi. Elle réaffirme la nécessité d'une obligation d'alignement par le haut des conditions d'emploi des agents transférés dans une collectivité.

En conclusion, comme vous le savez, la CGT Fonction publique a refusé de siéger aux différents conseils supérieurs réunis sur ce projet de loi.

Ce refus de siéger était notamment motivé par l'absence de tout processus sérieux de discussion avec les organisations syndicales.

La CGT réitère sa demande quant à l'ouverture d'un processus de discussion inscrit dans la durée, avant toute prise de décision avec les citoyens, les élus, les agents et les organisations syndicales. Ne doutez pas de la volonté de la CGT d'être force de proposition pour reconquérir un service public efficace, au plus près des usagers, et disposant des moyens nécessaires à ses missions.

Elle annexe à cette déclaration sa contribution sur la complémentarité Etat/Collectivités au service de l'intervention publique présentée lors du débat de la conférence sociale 2013, contribution restée hélas sans écho.

La CGT considère que les ressources existent pour opérer d'autres choix.

- Annuler les baisses d'impôts accordées depuis plus de 10 ans aux grandes entreprises et aux plus riches (100 milliards de plus chaque année dans les caisses de l'Etat).
- Réhabiliter pleinement la progressivité de l'impôt sur le revenu.
- Faire de la fiscalité des entreprises un moteur pour l'économie et le progrès social.
- Traquer la fraude fiscale y compris en luttant contre les paradis fiscaux.
- Interdire aux banques de spéculer avec l'argent des ménages.
- Créer un pôle financier public assurant notamment le financement de l'investissement des collectivités locales.

En un mot, il s'agit de s'attaquer à la finance dont nous avons compris qu'elle était l'adversaire du Président.

En tout état de cause, la rupture avec les politiques d'austérité est plus que jamais nécessaire. Ces politiques échouent partout en Europe. Elles plombent durablement notre économie et affaiblissent notre démocratie.

Le gouvernement porte une responsabilité écrasante dans la montée de l'extrême droite. Loin de la pathétique et suicidaire obstination manifestée hier soir par le Premier ministre, le gouvernement doit entendre la nette condamnation de sa politique par l'électorat. Il doit tirer les conséquences qui s'imposent en menant enfin une politique de progrès social. Pour sa part, la CGT continuera de lutter en ce sens avec détermination.



Conférence sociale 2013 : contribution de la Fédération CGT des Services publics et de l'UGFF CGT



La complémentarité Etat/Collectivités au service de l'intervention publique

La CGT est porteuse du principe de la complémentarité d'intervention entre l'Etat et les collectivités locales, mais aussi entre collectivités locales. Ce principe a démontré sa pertinence par une organisation de l'intervention publique s'appuyant sur une complémentarité État/collectivités, déclinée au sein des services de l'État par une politique volontariste d'implantations locales contribuant à l'aménagement du territoire, et permettant d'assurer la présence de la puissance publique dans les zones rurales et urbaines en difficulté.

La complémentarité local/national a aussi joué un rôle moteur en matière de développement économique puisque l'existence d'un réseau d'implantations locales des services de l'État et le développement des services publics territoriaux ont un impact dynamique sur le tissu économique (commerces, PME, ...).

Au titre de la complémentarité d'intervention entre collectivités locales, sa mise en œuvre nécessite le maintien et l'extension de la clause générale de compétence à l'ensemble des collectivités territoriales. Dans le cadre de l'intercommunalité, la clause générale de compétence encourage la contractualisation et la mutualisation des moyens entre les différentes collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Pour les départements et les régions, la clause générale de compétence assure une solidarité territoriale au profit des communes et des intercommunalités.

La mise en œuvre de la gestion des services publics locaux doit s'inscrire dans le cadre d'une véritable autonomie fiscale (capacité de fixer librement l'assiette et les taux d'imposition locaux), évitant ainsi tout recours à l'externalisation de la gestion des services publics locaux. La gestion des services publics locaux par les collectivités territoriales ne peut correspondre à un transfert de charges vers ces dernières de la part de l'Etat, avec concomitamment une réduction de moyens par un encadrement financier et fiscal (gel des dotations et encadrement de la fiscalité locale).

L'architecture actuelle de l'intervention publique est loin d'être un ensemble idéal et il est évident que l'organisation des missions de la Fonction publique est perfectible. C'est d'ailleurs l'adaptabilité de la Fonction publique qui lui a permis par le passé de répondre efficacement aux évolutions de notre société. Cela dit, les principes fondateurs qui ont structuré l'intervention publique demeurent pertinents et ils doivent constituer le socle du nécessaire renouveau de la Fonction publique.

Afin de garantir de manière pérenne l'effectivité des principes angulaires d'égalité de traitement et de continuité, deux grands axes de réforme doivent être promus, en matière de démocratie et d'organisation des missions.

Pour une organisation toujours plus démocratique de la Fonction publique et de ses missions

- L'échelon national – au travers de la représentation parlementaire et de l'appareil d'Etat- doit être confirmé et renforcé dans son rôle de garant des principes et des moyens qui permettent d'assurer l'effectivité des droits sur tout le territoire. Ainsi, à titre d'exemple, les moyens consacrés par l'Etat aux missions de contrôle du droit du travail, du prélèvement de l'impôt et de l'utilisation de l'argent public doivent être développés.

•Le caractère démocratique de la décision, du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques doit être renforcé.

- A chaque échelon de la décision doit correspondre une instance assise sur la légitimité démocratique
- Pour une meilleure mise en œuvre des politiques publiques, des lieux d'échange et d'évaluation doivent être conçus, associant décideurs politiques, usagers et agents. Dans ce cadre, des outils objectivés d'évaluation et de contrôle peuvent être mis au point afin de contribuer à la nécessaire adaptation des services publics aux évolutions des besoins sociaux. Un pouvoir d'auto-saisine exercé par ces instances serait également un facteur de dynamisme.

•A partir des versants actuels et dans le respect de leurs spécificités, le renforcement de caractère unifié du Statut serait vecteur d'une meilleure adaptabilité de la Fonction publique et faciliterait la mobilité choisie de ses personnels. Ce Statut unique serait un facteur puissant de cohérence dans le cadre de la complémentarité territorial/national.

Pour une organisation plus efficace de l'intervention publique

•La répartition des missions publiques doit être conçue à partir du principe selon lequel la compétence doit être exercée au niveau le plus pertinent en termes de décision, de conditions d'exercice, et d'association des différents acteurs concernés (usagers, agents).

•Parce qu'elle garantit l'égalité d'accès, la maîtrise publique des missions relevant de la satisfaction des besoins fondamentaux doit être pleinement assurée, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, du logement social, de l'énergie, de la communication. Dans ce cadre, la CGT revendique notamment l'arrêt des partenariats public privé. La Fédération CGT des Services publics milite pour un service public national de l'eau et un statut unique public des salariés de l'eau, de l'assainissement, du contrôle, de la répression des infractions, de la recherche, etc..., dans le cadre du nouveau statut du travail salarié revendiqué par la CGT.

•Une politique publique ambitieuse d'aménagement du territoire doit être un des axes principaux de coopération entre les différents échelons, tant dans les secteurs ruraux menacés de désertification que dans les quartiers urbains en difficultés.

Une réforme fiscale d'ampleur est la condition indispensable pour une intervention publique assurant l'effectivité des droits pour les usagers, qui suppose elle-même la pérennité et le développement du service et de l'emploi publics. Cette réforme doit permettre un financement équitable et pérenne des missions de service public dans le cadre d'une conception axée sur la complémentarité entre échelons d'exercice des missions et la solidarité entre territoires.

Considérant leurs contenus (objectif général de rationalisation au détriment du service et de l'emploi publics, métropolisation, conférences territoriales,...), la CGT rejette les réformes engagées (MAP, projets de loi Action publique).

En tout état de cause, préalablement à toute réforme de l'action publique, doit être mené un état des lieux contradictoire de la situation actuelle, à partir d'un bilan approfondi des précédentes réformes. Cet état des lieux doit ensuite permettre de mener un débat citoyen avec l'ensemble des acteurs concernés sur les besoins de service public, et les conditions et moyens pour y répondre.

Nous réaffirmons qu'une réforme de progrès n'est possible qu'en rompant avec la politique actuelle d'austérité budgétaire.



Communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction publique CFDT, CFTC, CGT, FA-FPT, FSU, Solidaires, UNSA

Après la mobilisation du 15 mai dernier, le gouvernement a dû faire une proposition, reconnaissant ainsi l'existence d'un problème important de pouvoir d'achat pour les agents publics.

Les organisations syndicales de la Fonction publique CFDT, CFTC, CGT, FA-FPT, FSU, Solidaires, UNSA ont entendu les hypothèses, avancées par la ministre de la Fonction publique, d'allègement dégressif des cotisations retraites. Un nouveau rendez-vous est fixé le 11 juin prochain.

Nos organisations n'ont pas aujourd'hui les réponses aux questions qu'elles posent ensemble sur la politique salariale et l'emploi public.

Elles réitèrent leur demande d'un rendez-vous salarial incluant la question de la valeur du point d'indice.

Paris le 28 mai 2014